Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: 11

Artikel: Rapport du département militaire fédéral pour l'année 1858 [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-328853

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Suisses d'alors étaient si accessibles aux séductions de ce service. Rappelons-nous que les guerres de Bourgogne venaient de se terminer, ces guerres qui avaient élevé les confédérés au comble de leur gloire; que les fantassins suisses étaient incontestablement les plus redoutés de l'Europe; que la Confédération, après la mort de Charles-le-Téméraire, n'était inquiétée, pendant une longue série d'années, par aucun ennemi extérieur; que les Suisses manquaient alors chez eux d'occasion de se couvrir de gloire et de butin; que, pour ainsi dire, un grand capital de vaillance et d'héroïsme courait risque de périr dans les loisirs, à moins qu'on ne le rendît profitable à l'étranger; rappelons-nous, enfin, que les premiers départs de Suisses à la solde de l'extérieur n'eurent assurément pas pour but le métier de sentinelle devant le palais des princes, mais qu'ils s'organisèrent en vue de vraies campagnes!

Il est vrai que, dans le cours des temps, les choses en ont changé singulièrement.

(A suivre.)

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL POUR L'ANNÉE 1858.

(Suite).

Voitures de guerre manquant encore.

	Elite.	Réserve.	Pour les pièces de position.	Total	Manquant au 1° janv. 1858.
Caissons d'artillerie			7	7	47
Chariots à fusées et chariots de					
rechange	2 0	24	1	44	47
Affûts de rechange	2	2		4	4
Chariots de sapeurs		1	-	1	1
Chariots de pionniers	6	6	_	12	12
Demi-caissons pour la cavalerie	_	1		1	1
Demi-caissons pour carabiniers	5	18	-	23	27
Demi-caissons pour infanterie	10	28		38	58

Les plus grandes lacunes se retrouvent dans l'élite de Schwytz et du Valais, dans la réserve de Schwytz, de Fribourg, du Tessin et du Valais.

En ce qui concerne les munitions de bouches à feu, elles sont presque au complet pour l'élite, sauf un certain nombre d'obus à balles et de cartouches. Le canton du Valais n'a point de munitions confectionnées pour sa batterie de montagne. Il en est de même des batteries de réserve, pour lesquelles les cantons des Grisons et du Valais n'ont point encore de munitions.

Il reste encore beaucoup à compléter pour les pièces de position.

Il manque encore en munitions d'armes à feu portatives :

	Elite.	Réserve.	Total.	Manquant au 1° janvier 1858.
Cartouches de fusil	103,634	1,043,744	1,147,578	985,627
» de pistolet .	170	2,000	2,170	1,640
Capsules de fusil	263,049	1,929,287	2,192,336	2,257,596
Cartouches de carabine	59,270	126,680	185,950	204,250
Plomb, livres	1,625	1,447	3,072	4,355
Capsules de carabine .	210,544	294,458	505,002	517,870

Ici encore ce sont les cantons de Schwytz et du Valais qui se trouvent en retard. Ce dernier d'autant plus que toutes ses cartouches de fusil doivent être remaniées, vu leur défectuosité.

En matériel pour le service de santé, les cantons des Grisons et du Valais ont à se procurer l'équipement de campagne et de vétérinaire pour les batteries de montagne. Le Valais, Uri, Schwytz et Obwalden ont en outre à acquérir chacun 1 havresac d'ambulance; Schwytz et Tessin 9 brancards.

A la réserve il manque encore :

- 1 pharmacie de campagne pour les troupes du génie. Tessin.
- a l'artillerie. Appenzell (Rh. Ext.), Grisons, Tessin et Valais.
- 21 havresacs d'ambulance. Berne, Schwytz, Fribourg, Argovie, Thurgovie et Tessin.

Enfin un certain nombre de brancards et de caisses de vétérinaires de Schwytz, Fribourg, Grisons, Tessin et Valais.

Les approvisionnements de matériel de guerre pour la landwehr sont demeurés à peu près les mêmes, et présentent en somme beaucoup de lacunes.

Cinq officiers supérieurs de l'état-major d'artillerie ont inspecté les munitions de guerre dans les cantons de Zurich, Berne, Schwytz, Glaris et Valais. Les inspections semblables qui devaient se faire dans les cantons de Bâle-Ville et d'Argovie, ont dû être remises à l'année suivante. Les résultats de ces inspections ont été très différents; les arsenaux de Zurich et de Berne contenaient, très au complet, les munitions qui doivent être à la disposition de la Confédération. Celui de Glaris ne contenait pas encore la quantité réglementaire de munitions qu'il devait avoir, quoique ce canton ait fait bien des efforts pour compléter son effectif. Les cantons de Schwytz et du Valais sont par contre si fort arriérés, que c'est de plein droit que l'on pourrait sommer ces cantons de remplir enfin dans le courant de l'année 1859 leurs obligations vis-à-vis de la Confédération quant aux munitions qu'ils doivent tenir à sa disposition.

B. - Administration militaire en particulier.

I. LE DÉPARTEMENT MILITAIRE ET LA CHANCELLERIE.

L'administration militaire a été surchargée d'occupations par la mise sur pied au sujet des affaires de Neuchâtel, mais pendant le cours de l'année dont parle ce

rapport elle est rentrée dans le train habituel de ses affaires. A côté des affaires courantes, le département militaire s'efforça de profiter des expériences faites lors de la susdite mise sur pied, afin de chercher à remédier aux lacunes et aux défauts qui se montrèrent dans l'organisation, l'armement, l'équipement et l'instruction de nos troupes. Il s'occupa surtout du perfectionnement de nos armes, et suivit avec attention tous les pas en avant qui se faisaient dans cette direction. Il fit confectionner et distribuer les nouveaux fusils de chasseurs, et prépara les voies pour la transformation du fusil d'infanterie d'après le système Prélat-Burnand, après que des essais répétés du dit système eurent donné des résultats satisfaisants.

Le département a cherché à perfectionner l'instruction des troupes, soit par une organisation plus pratique des écoles militaires fédérales, soit par une surveillance de l'instruction donnée dans les cantons. Il s'est efforcé surtout de procurer une meilleure instruction à notre état-major; c'est pourquoi il a mis beaucoup d'importance à une organisation plus pratique de l'école centrale et des rassemblements de troupes.

La place du directeur personnel du dit département et d'instructeur en chef de l'infanterie a été confiée vers la fin de cette année à M. le commandant Wieland, de Bâle, qui est entré en fonctions le 1^{er} décembre.

II. FONCTIONNAIRES DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

a) Le commissariat des guerres.

L'accumulation de travaux de toute espèce restant de l'année passée n'a pas diminué cette année. Aux travaux habituels occasionnés par les écoles militaires, il a fallu joindre les mesures à prendre pour le rassemblement de troupes au Luziensteig. En sus de ces services qui occupèrent d'une manière continue le personnel réglementaire du commissariat, il y avait un bon reste d'articles de comptes arriérés se rapportant à la mise sur pied de 1856 à 1857, qui devaient se régler, ce qui obligeait à étudier une foule de pièces justificatives.

Le personnel du commissariat a dû cette année faire un travail qui dépasse de beaucoup celui qu'on lui avait demandé jusqu'à présent; il y aura lieu d'augmenter le nombre des employés de cette administration.

Le commissaire des guerres, qui est en permanence à Thoune, est occupé durant toute l'année, depuis que l'on a donné plus d'extension aux écoles militaires qui se tiennent dans cette place, ainsi donc la mesure par laquelle on a créé, il y a deux ans, une place à part pour l'administration de l'arsenal, que l'on a séparée du commissariat, se justifie de plus en plus.

b) L'administrateur du matériel.

L'administrateur du matériel a dû déployer cette année une activité extraordinaire, tant à cause des commandes plus nombreuses de matériel, afin de combler les lacunes existantes, que pour surveiller et diriger les essais techniques de toutes sortes, mais concernant en particulier les armes rayées.

L'acquisition de plusieurs milliers de fusils de chasseurs, comme aussi leur répartition entre les cantons, a dû lui prendre encore beaucoup de temps.

III. INSPECTEURS.

Les inspecteurs d'infanterie nommés l'année passée pour surveiller les treize cercles d'inspection fédérale de cette arme, ont fonctionné pendant l'année sur laquelle nous faisons rapport.

L'inspection du génie a changé, notre honorable général Dufour ayant désiré étre déchargé de ses fonctions. Il a trouvé un successeur dans la personne de M. le colonel Aubert de Genève.

La place d'inspecteur de la cavalerie n'a pas été repourvue en 1858, les inspections qui en ressortaient ont été confiées à M. le colonel Ott, et lieutenant-colonel Techtermann.

Les fonctions d'auditeur en chef ont été reprises par le titulaire, M. le colonel Blœsch, dès que sa santé le lui a permis.

Cet article du rapport n'exige aucune autre observation.

IV. INSTRUCTION.

a) Places d'instruction.

Les exercices militaires fédéraux ont été tenus pendant cette année sur 21 places d'instruction différentes. Les principales étaient comme à l'ordinaire :

Aarau, où se tinrent le cours préparatoire de l'école centrale, une école de recrues d'artillerie et une autre de recrues de cavalerie, plus les cours de répétition de onze compagnies d'artillerie, de cavalerie et de carabiniers.

Bière, où se sont tenues une école de recrues d'artillerie, de même qu'une école de recrues de cavalerie et les cours de répétition de six compagnies d'artillerie et de cavalerie.

Thoune a vu se réunir l'école des instructeurs d'infanterie et la seconde partie du cours de l'école centrale, une école de recrues d'artillerie, une de cavalerie, une du génie, des carabiniers, des sapeurs et du train de parc. Il s'est tenu encore sur la même place l'école des aspirants de carabiniers, ainsi que les cours de répétition de vingt-une compagnies de sapeurs, d'artillerie, de cavalerie et de carabiniers.

On a tenu à Winterthur une école de cavalerie, une école de carabiniers, de même que les cours de répétition de quatre compagnies de carabiniers, et le cours préparatoire des six compagnies de dragons, qui devaient faire partie du rassemblement de troupes au Luziensteig.

Les écoles de recrues de carabiniers tenues jusqu'à présent à *Lucerne* l'ont été cette année à *Zoug*, en considération du § 3, art. 19 sur l'organisation militaire fédérale, qui prescrit ces mutations pour les écoles de cavalerie et de carabiniers, si des cantons le demandent.

On agrandit au Luziensteig les locaux propres au casernement et surtout on y prépare des logements plus convenables pour les officiers. Mais il y a encore bien à faire à cette place, il sera entre autres nécessaire d'y faire établir de nouveaux conduits d'eau. Cette place et ses environs avaient cette année une importance plus grande ensuite du rassemblement de troupes, qui s'est tenu dans cette année.

On a ouvert un concours pour réunir des projets de plans aux fins de bâtir

une caserne à Thoune. Quelques-uns de ces plans paraissaient assez convenables, mais cette affaire n'a pas fait de pas en avant. Contrairement au plan de bâtir la nouvelle caserne près de l'Allmend et du côté de celle-là, séparée de la ville par le chemin de fer, la commune de Thoune a fait elle-même élaborer un plan qui placerait ce bâtiment dans la ville même. Cette affaire sera examinée de nouveau par une commission spéciale pendant la durée de l'école centrale. En attendant, la caserne actuelle de Thoune donne lieu aux plaintes les plus fondées, et les réparations qu'on y a faites ne remédient que bien peu aux graves inconvénients que présente ce bâtiment. Ses fenêtres étroites et ses escaliers en bois, si peu spacieux, exposent à des dangers graves en cas d'incendie. Les chambres de derrière, étroites et sombres, ne permettent pas d'y faire régner l'ordre et la propreté qui seraient indispensables. Le fait que beaucoup de soldats couchent sur le plancher dans les locaux supérieurs de la caserne a rendu indispensable l'achat de nouveaux bois de lits, c'est ce qui a été fait. Après la construction d'une nouvelle caserne qui est inévitable, si l'on veut conserver Thoune comme place d'instruction principale, chose qui est désirable sous beaucoup de rapports, il faudra néanmoins faire encore l'acquisition de nouveaux bois de lits.

b) Entretien des troupes.

La baisse du prix du pain a exercé une heureuse influence sur le prix des rations, malheureusement le prix de la viande s'est maintenu à la hauteur précédente. La ration de pain de 1 ½ liv. était au plus bas prix à Bière où elle coûtait 17 centimes, tandis qu'elle atteignait à Thoune le maximum de 23 centimes. Le minimum de la ration de viande de ½ liv. était de 21 centimes à Aarau, son maximum était à Zurich où elle coûtait 31 centimes. La ration complète était le meilleur marché à Aarau où elle coûtait 39 centimes, le plus cher à Zurich où elle en coûtait 51. Pour le rassemblement de troupes près de Luziensteig le prix de la ration monta jusqu'à 52 centimes; il est vrai que les fournisseurs devaient rendre la ration sur place et à leurs frais.

Les prix du foin, se maintenant très élevés, ont fait monter le coût des rations de fourrage. On a consommé sur les places de Thoune, Zurich, Aarau et Winterthur les provisions qui se trouvaient déjà en magasin, et il a fallu faire de nouveaux achats pour suffire aux besoins. La ration de fourrage, y compris la paille, se payait à Zurich, Aarau et Winterthur 1 fr. 55 c. A Bière, elle revenait à 1 fr. 60 cent., mais l'administration vendait le fumier à son profit. La même ration est revenue à 1 fr. 70 c. lors du rassemblement de troupes au Luziensteig, la ration des chevaux de trait était en proportion. A Thoune, la ration de foin, paille et avoine n'a pas dépassé le prix réglementaire de 1 fr. 50 cent., parce que le revenu considérable que l'on tire du fumier forme un boni au compte des fourrages.

(A suivre.)

Piémont. — Voici, d'après un document officiel, comment sont composées les divisions de l'armée sarde et quelle a été la répartition faite parmi elle des divers régiments d'infanterie, artillerie et cavalerie, et des bataillons de bersaillers :